



Union des sociétés de tir
Lausanne & environs

Marche à suivre pour l'acquisition / renouvellement du badge 50 / 25 m.

Le « Badge » (électronique) est personnel, intransmissible et non partageable.

Le « Badge » n'est utile que pour le tireur qui souhaite utiliser les installations du Centre de tir sportif de Vernand en dehors des réservations de cibles et/ou portiques par la société de tir dont il est membre.

Le tireur, membre d'une société de tir de l'USTL, désirant obtenir/renouveler un « Badge », complète le formulaire « Demande / renouvellement du badge ».

Ce document doit être transmis au Président (ou responsable des tirs) de la société, afin qu'il appose le timbre de la société et le signe.

Par sa signature, le Président (ou responsable des tirs) atteste que le tireur est au bénéfice d'une formation de tir et qu'il ne présente, en principe, aucun danger pour les autres utilisateurs.

Lorsque le formulaire est dûment rempli et signé, il est à transmettre à l'USTL :
Martine Comte, Chemin du Dîmoz 11, 1032 Romanel s/Lausanne
martine-comte@bluewin.ch

Il est également possible de le glisser dans la boîte aux lettres de l'USTL, située à gauche de l'entrée des bureaux du Centre de tir sportif de Vernand.

Le « Badge » sera adressé au tireur, à réception du formulaire « Demande / renouvellement de badge » dûment complété et du paiement de la redevance annuelle. Celle-ci est payable au plus tard à fin avril de l'année concernée.

Le formulaire « Demande / renouvellement de badge » est à remplir chaque saison.

Lausanne, le 23 novembre 2020 / mc

Trésorière USTL : Martine Comte - Dîmoz 11 - 1032 Romanel s/Lausanne,
martine-comte@bluewin.ch

IBAN : CH51 0900 0000 1000 1224 2